



Buehler GmbH
D-40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 22.07.2011, Révision 22.07.2011

Version 01

Page 1 / 7

1 Identification de la substance / préparation et de la société

1.1 Identificateur de produit

Ethanol dénaturé 99,9 %

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Voir la désignation de produit

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

Buehler GmbH

In der Steele 2
D-40599 Düsseldorf / ALLEMAGNE
Téléphone: 0800.89.73.71
Téléfax: 0800.88.05.27
Site internet: www.buehler.fr
E-mail: info@buehler.fr

Secteur informatif

Informations techniques

info@buehler.fr

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de

1.4 Téléphone en cas d'urgence

0800.89.73.71 (réseau intra-Français seulement) +49 (0) 211 974100

2 Dangers possibles

2.1 Classification de la substance ou du mélange

2.1.1 Classification (Règlement (CE) No 1272/2008)

Flam. Liq. 2, H225

Classification selon table de conversion annexe VII 1272/2008/CE

2.1.2 Classification (67/548/CEE ou 1999/45/CE)

F, R 11

2.2 Éléments d'étiquetage

Marquage selon règlement (CEE) 67/548 ou (CEE) 1999/45

Symbole de danger



Facilement inflammable

Phrases-R

R 11: Facilement inflammable.

Phrases-S

S 7: Conserver le récipient bien fermé.

S 16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Caractéristique particulière

aucun

2.3 Autres dangers

Dangers physico-chimiques

Voir le chapitre 10.

Dangers pour la santé

Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

Autres dangers

aucun

3 Composition / Informations sur les composants

3.1 Substances

Lors de ce produit, il s'agit d'un mélange.



Buehler GmbH
D-40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 22.07.2011, Révision 22.07.2011

Version 01

Page 2 / 7

3.2 Mélanges

Conc. [%]	Substance
90 - < 100	Éthanol
	CAS: 64-17-5, EINECS/ELINCS: 200-578-6, EU-INDEX: 603-002-00-5
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2, H225
	EEC: F, R 11
< 2	Butanone
	CAS: 78-93-3, EINECS/ELINCS: 201-159-0, EU-INDEX: 606-002-00-3
	GHS/CLP: Flam. Liq. 2, H225 - Eye Irrit. 2, H319 - STOT SE 3, H336 - EUH066
	EEC: F-Xi, R 11-36-66-67

Commentaire relatif aux composants Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste. Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau chaude. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Après ingestion	Appeler aussitôt un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse stable aux alcools.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Verser de la mousse en très grandes quantités car elle est en partie détruite par le produit.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Tenir à l'écart de sources d'inflammation.
Veiller à assurer une aération suffisante.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.



6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable).
Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir le chapitre 8+13

7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un appareillage résistant aux solvants.
Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.
Des mélanges inflammables peuvent se former dans les fûts qui ont été vidés.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.
Prévoir un sol étanche et résistant aux solvants.
Ne pas stocker avec des agents oxydants.
Conserver les récipients hermétiquement fermés.
Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.
Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le chapitre 1.2

8 Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)

Conc. [%]	Substance / VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition
90 - < 100	Éthanol / 1000 ppm, 1900 mg/m ³ , TMP 84, FT 48 (VLE: 5000 ppm - 9500 mg/m ³)
< 2	Butanone / 200 ppm, 600 mg/m ³ , TMP 84, FT 14

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Protection des yeux

Lunettes de protection.

Protection des mains

Caoutchouc butyle, >120 min (EN 374).
Les indications sont données à titre de recommandation. Lors d'informations ultérieures, veuillez consulter le fournisseur de gants.

Protection corporelle

Vêtement de protection résistant aux solvants.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Ne pas inhaler les vapeurs.
Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances dangereuses et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit.
En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A.

Risques thermiques

Voir le chapitre 7.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

non déterminé


9 Propriétés physiques et chimiques
9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat	liquide
Couleur	incolore
Odeur	alcoolique
Seuil olfactif	non déterminé
Valeur du pH	non applicable
Valeur du pH [1%]	non déterminé
Point d'ébullition [°C]	78
Point d' éclair [°C]	13
Température d'inflammation [°C]	425
Limite inférieure d'explosion	3,5 Vol. %
Limite supérieure d'explosion	15,0 Vol. %
Propriétés comburantes	non
Pression de vapeur [kPa]	5,7 (20°C)
Densité [g/ml]	0,79 (20°C / 68,0°F)
Densité de versement [kg/m³]	non applicable
Solubilité dans l'eau	miscible
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	non déterminé
Viscosité	non déterminé
Densité relative de vapeur par rapport à l'air	non déterminé
Vitesse d'évaporation	non déterminé
Point de fusion [°C]	-121
Auto-inflammation [°C]	425
Temp. de décomposition [°C]	non applicable

9.2 Autres informations

aucun

10 Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Aucun connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Possibilité de réactions dangereuses

Stable sous des conditions environnantes normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit violemment au contact d'agents d'oxydation.
Formation possible de mélanges inflammables avec l'air en cas d'échauffement au-dessus du point d'éclair et/ou en cas de pulvérisation ou de nébulisation.
Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Fort réchauffement.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant fort

10.6 Produits de décomposition dangereux

Vapeurs/gaz inflammables.



Buehler GmbH
D-40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 22.07.2011, Révision 22.07.2011

Version 01

Page 5 / 7

11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Conc. [%]	Substance
< 2	Butanone, CAS: 78-93-3
	LD50, oral, Rat: 3300 mg/kg.
	LD50, dermique, Lapin: 6400-8000 mg/kg.
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	LD50, oral, Rat: 6200 mg/kg.
	LC50, inhalatoire, Rat: 95,6 mg/l (4h).

Lésions oculaires graves/irritation oculaire non déterminé

Corrosion cutanée/irritation cutanée non déterminé

Sensibilisation respiratoire ou cutanée non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique non déterminé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée non déterminé

Mutagenèse non déterminé

Toxicité sur la reproduction non déterminé

Cancérogénèse non déterminé

Remarques générales

Absence de données toxicologiques.
Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.

12 Informations écotoxicologiques

12.1 Toxicité

Conc. [%]	Substance
< 2	Butanone, CAS: 78-93-3
	EC50, (48h), Daphnia magna: 5091 mg/l.
	LC50, (96h), Pimephales promelas: 3220 mg/l.
90 - < 100	Éthanol, CAS: 64-17-5
	EC50, (48h), Daphnia magna: 9268-14221 mg/l.
	LC50, (48h), Leuciscus idus: 8140 mg/l.

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration non déterminé

Biodégradabilité non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'information disponible.

12.6 Autres effets néfastes

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.



Buehler GmbH
D-40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 22.07.2011, Révision 22.07.2011

Version 01

Page 6 / 7

13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Aligner l'élimination sur les réglementations des autorités nationales.

Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

070704*

Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110*
 150101
 150102
 150104

14 Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Classification selon ADR UN 1170 Ethanol 3 II

- Code de classification F1

- Etiquettes de danger



- ADR LQ 1 I

- ADR 1.1.3.6 (8.6)

Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels) 2 (D/E)

Classification selon IMDG UN 1170 Ethanol 3 II

- EMS F-E, S-D

- Etiquettes de danger



- IMDG LQ 1 I

Classification selon IATA UN 1170 Ethanol 3 II

- Etiquettes de danger



14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.4 Groupe d'emballage

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.5 Dangers pour l'environnement

Conformément à la désignation d'expédition NU, voir point 14.2

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux points 6 à 8.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non déterminé



Buehler GmbH
D-40599 Düsseldorf

BUEHLER

Date d'émission 22.07.2011, Révision 22.07.2011

Version 01

Page 7 / 7

15 Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	1967/548 (1999/45); 1991/689 (2001/118); 1999/13; 2004/42; 648/2004; 1907/2006 (Reach); 1272/2008; 75/324/CEE(2008/47/CE); 453/2010/CE
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2011); IMDG-Code (2011, 35. Amdt.); IATA-DGR (2011).
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):	Non déterminé.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

16 Autres données

Phrases-R (Chapitre 03)	R 11: Facilement inflammable. R 36: Irritant pour les yeux. R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R 67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Mentions de danger (Chapitre 03)	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Observer les restrictions d'emploi	oui
VOC (1999/13/CE)	100%
Tarif douanier:	non déterminé

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Copyright: Chemiebüro®